



N° 4455

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 8 février 2017.

TEXTE DE LA COMMISSION
*DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE*

ANNEXE AU RAPPORT

PROJET DE LOI

*ratifiant l'ordonnance n° 2016-1360 du 13 octobre 2016
modifiant la **partie législative du code des juridictions financières.***

(Procédure accélérée)

(Première lecture)

Voir les numéros :

Assemblée nationale : **4358.**

Article unique

L'ordonnance n° 2016-1360 du 13 octobre 2016 modifiant la partie législative du code des juridictions financières est ratifiée.